ANNEXE A
POLITIQUE 8

MANDATS ET RESPONSABILITÉS
Comité d'évaluation du rendement de la direction générale

**Dans ce document, le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.*

Titre

1. Comité d'évaluation du rendement de la direction générale, *ci-après nommé le « comité ».*

Composition

2. Le comité est composé de deux (2) à trois (3) conseillers scolaires, tel que décidé lors de la réunion organisationnelle, pour une durée d'un (1) an.
3. La présidence du comité est élue lors de la première réunion du comité et exerce ces fonctions jusqu'à la tenue de la première réunion de l'année suivante, sauf si la présidence du comité n'est plus membre du Conseil.
4. La direction générale du FrancoSud participe au comité, sur invitation.
5. Lorsqu'il est présent, le secrétaire corporatif agit à titre de secrétaire du comité.

Relations

6. Le comité donne des recommandations au Conseil.

Principales responsabilités

7. En fonction de l'atteinte des résultats découlant des orientations stratégiques déterminées par le Conseil pour l'année écoulée, ce comité a pour mandat de formuler des recommandations au Conseil concernant :
 a. le processus d'évaluation annuelle de la direction générale, laquelle est effectuée par l'ensemble des conseillers;
 b. le salaire et les conditions de travail prévus au contrat de la direction générale; et
 c. les résultats à atteindre pour la prochaine année.

Réunions

8. Le comité se réunit au moins une (1) fois par an, avec l'autorité de convoquer un maximum de deux (2) réunions supplémentaires, si les circonstances l'exigent.
9. Tous les membres de ce comité sont tenus de participer à chaque réunion, en personne, par téléconférence ou vidéoconférence.
10. Des comptes rendus des réunions seront préparés et remis au secrétaire corporatif pour être archivés.
11. Les rapports du comité doivent être présentés à une réunion du Conseil.

Honoraires

12. Les conseillers membres du comité reçoivent les honoraires établis par le Conseil, pour un maximum de trois (3) réunions tenues en présence de membres de l'administration.

Références : Politique 2 – Rôle du Conseil
Politique 8 – Comités du Conseil
Politique 11—Délégation de pouvoir du Conseil
Politique 12 – Rôle de la direction générale

Révision	**Adoption**
8 juin 2016	14 juin 2016
11 décembre 2018	---
6 mai 2020	9 juin 2020
26 mai 2026	26 mai 2026